

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00438

**RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BATIMENT
DENOMME «LA VERRIERE» 43 COURS FAURIEL A SAINT-ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 56

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Jean-Yves CHARBONNIER

RECU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181115-D2018004381-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181128

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2018

RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BATIMENT DENOMME «LA VERRIERE» 43 COURS FAURIEL A SAINT-ETIENNE

A proximité du Centre des congrès, Saint-Etienne Métropole est propriétaire d'un ensemble immobilier, situé 43 cours Fauriel, parcelle HR 311, qui jouxte l'Ecole Supérieure de Commerce.

Ce bâtiment conçu dans les années 1990 pour recevoir un centre commercial fait l'objet d'une division en volumes et se compose de :

- un plateau éclairé par une verrière, d'une surface d'environ 1.082 m²,
- un plateau obscur d'une hauteur de 3.90 m, divisé en deux parties, une surface de 476 m² et une surface de 606 m²,
- un plateau d'une hauteur de 4.20 m, avec baies vitrées donnant sur le Cours Fauriel, d'une surface de plus de 1.082 m²,
- un sous-sol.

En 2009, le plateau de 1.082 m² « verrière » et la surface de 476 m² (volume 2), en bordure de la rue Ponchardier, qui constituait une opportunité de développement économique pour la promotion du tourisme d'affaire, a fait l'objet d'un bail emphytéotique au profit de la société SECIL, pour une durée de 20 années du 24 septembre 2009 au 23 septembre 2029.

Il était convenu entre les parties, l'engagement de réaliser des travaux pour un montant prévisionnel à hauteur de 210.000 € HT pour Saint-Etienne Métropole et de 790.000 € HT pour la société SECIL.

Depuis la prise d'effet du bail emphytéotique, les parties n'ont pas été en mesure de réaliser les travaux convenus contractuellement. Le contexte économique n'a pas permis de lever les fonds pour permettre la réalisation des travaux nécessaires à la bonne exploitation de l'équipement à des fins évènementielles.

Dans ce contexte, les parties ont décidé d'un commun accord de mettre fin au présent bail sans indemnité de part et d'autre. Tous les frais et honoraires relatifs à cet acte notarié seront répartis pour moitié entre Saint-Etienne Métropole et la société SECIL.

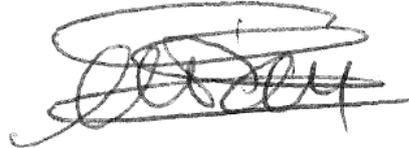
France domaine a rendu un avis favorable quant aux conditions financières de la résiliation, en date du 27 septembre 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la résiliation du bail emphytéotique contracté entre Saint-Etienne Métropole et la société SECIL, aux conditions énoncées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la résiliation du bail à intervenir en l'étude de Maître Philippe FAURE, notaire à Saint-Etienne,**
- **la dépense correspondante, liée aux frais notariés, sera imputée au chapitre 011 du budget Tourisme de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU